

D.2022.06.08.4.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Juin 2022

4 – PILOTAGE ET ATTRACTIVITE DU RESEAU
4.2 – DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE 2022/2023

L'an deux mille vingt deux, le huit juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X	X (M. Trautmann a/c du chapitre 9)	
FAURE Dominique		X (M. Briand)	
GRASS Francis	X (a/c du chapitre 1)		X (jusqu'au CR des décisions)
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet jusqu'au point 8.2)	X (a/c du chapitre 9)
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (pouvoir M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

En 2021, les Comités de Pilotage et Commissions Territoriales Réseau et Service ont permis d'élaborer le programme de développement de l'offre de 2022, en concertation avec les élus du Ressort Territorial et en lien avec les objectifs du Contrat de Service Public.

La présente délibération recense ces évolutions qui s'inscrivent dans le respect de la trajectoire financière de Tisséo et de la Feuille de Route 2026 du Réseau structurant.

Par extension, la cartographie associée à la présente délibération recense les évolutions évoquées ci-après.

1. Déploiement du réseau structurant – 2022/2023

* Mise en œuvre de Téléo et de son réseau associé – mai 2022

- amélioration de l'accessibilité des pôles d'emplois, développement des déplacements inter-quadrants et du maillage du réseau structurant, grâce à la **complémentarité de Téléo et des maillons Est (ligne 78) et Ouest (ligne 25) de la Ceinture Sud** (délibération D.2018.12.12.2.1)
- modification d'itinéraire de la **ligne 13** sur l'Oncopole ; passage par l'Avenue Joliot-Curie pour connexion à la station Oncopole Courrière
- suppression de la **navette CHU**

* Mise en œuvre du LINEO 10 et de son réseau associé – objectif septembre 2022

- Axe structurant pour le Nord de l'agglomération, le **LINEO 10** reliera Fenouillet au pôle d'échange multimodal de La Vache à Toulouse en passant par Saint Alban et Aucamville.
- 26 400 habitants et 8 200 emplois, situés dans un rayon de 400m autour des arrêts du LINEO 10, bénéficieront directement de cette nouvelle offre.
- **7 services seront créés ou améliorés** en accompagnement du déploiement du LINEO 10 :
 - * la **ligne 26** sera prolongée à Montberon Mairie via la route de Bessières dans Launaguet, axe non desservi à ce jour,
 - * la **ligne 29** sera prolongée à certaines heures à Fonbeauzard Mermoz,
 - * la **ligne 33** sera raccourcie à Gratentour Gravette,
 - * la **ligne 59** sera prolongée à Saint-Jory Collège,
 - * la **ligne 60** (tronçon dans Castelginest non repris par le LINEO 10) rejoindra désormais la station de métro Trois Cocus via Launaguet,
 - * les branches de la **ligne 69** seront fusionnées en une seule ligne 69,
 - * et la **ligne 131** sera créée pour desservir la zone Euronord.
- En améliorant le maillage et les niveaux d'offre proposés au bassin Nord, ces nouvelles offres remplaceront les lignes 61 et 105 actuelles.

* Accompagnement du projet de piétonnisation de la rue de Metz – objectif septembre 2022

- Grâce à la **fusion des LINEO 7 et 9** à François Verdier, la **nouvelle LINEO 9** reliera L'Union Grande Halle à Saint Orens Centre Commercial
- La reprise de la **partie sud de la LINEO 9** entre Esquirol et Empalot sera assurée par la **ligne 44**. Pour cela, l'itinéraire de la ligne 44 sera modifié à partir du Grand Rond. Elle empruntera les allées Jules Guesde pour rejoindre Esquirol par la rue Ozenne où un arrêt sera créé pour desservir le secteur. A Esquirol, la ligne 44 prendra l'itinéraire actuel de la LINEO 9 : elle passera par le Quai de Tounis, les Boulevards du Maréchal Juin et Delattre de Tassigny et l'allée Henri Sellier pour rejoindre son nouveau terminus, à Empalot.

- Une modification d'itinéraire sera apportée à la **ligne 14** qui empruntera les boulevards du Nord de l'octogone ; elle quittera son itinéraire actuel à Saint Cyprien pour rejoindre le Pont des Catalans et le boulevard Lascrosses, puis les boulevards d'Arcole et de Strasbourg où elle reprendra son itinéraire actuel pour rejoindre son terminus à Marengo SNCF. En parallèle, la **ligne 66** sera prolongée depuis Saint Cyprien jusqu'au Grand Rond > ces modifications d'itinéraire viendront remplacer la ligne 31.

A noter : avec la modification d'itinéraire de la ligne 14, les modalités de substitution de la ligne A nécessitent d'être réévaluées. Une étude est en cours afin de préciser l'organisation de la substitution pour le cœur de ville

* **Mise en œuvre du LINEO 11 et de son réseau associé – objectif janvier 2023**

- Axe structurant pour le Sud-Ouest de l'agglomération, le **LINEO 11** reliera Frouzins à Toulouse via Villeneuve-Tolosane et Cugnaux et empruntera le site propre de la Voie du Canal Saint-Martory pour rejoindre le Pôle d'échange de Basso Cambo.
- Plus de 17 500 habitants et 3 300 emplois, situés dans un rayon de 400m autour des arrêts du LINEO 11, bénéficieront directement de cette nouvelle offre.
- **3 services seront créés ou améliorés** en accompagnement du déploiement du LINEO 11 :
 - * la **ligne 87** sera prolongée à Frouzins Complexe Sportif
 - * la **ligne 85** sera créée en complément de la ligne 58 sur la RD15. Elle reliera Basso Cambo à la Gare de Portet
 - * la **ligne 321** sera créée pour relier Frouzins Tréville au cœur de Cugnaux et à la Gare de Portet
- En améliorant le maillage et les niveaux d'offre proposés au bassin Sud-Ouest, ces nouvelles offres remplaceront les lignes 47 et 57 actuelles.

2. Renforcement du réseau complémentaire – année 2022

* **Création de ligne ou de navette**

- création de la **ligne 132** pour la desserte du secteur Ginestous en rabattement sur LINEO 1 – septembre 2022
- création de circuits en accompagnement de la **livraison des collèges Guilhermy et Eisenhower** – septembre 2022

* **Modification d'itinéraire / création d'arrêt**

- modification d'itinéraire de la **ligne 150/151** sur le secteur En Jacca à Colomiers – janvier 2022
- amélioration d'offre **ligne 152** – septembre 2022
- modification d'itinéraire **ligne 87** sur le quartier de Saint Simon – desserte du secteur NXP et du nouveau collège Saint Simon – septembre 2022

* **Expérimentation**

- bilan de l'expérimentation menée sur la **ligne 107**
- bilan de l'expérimentation menée sur la **ligne 121** – mai 2022

Il est à noter que :

- * les projets présentés représentent **une évolution de l'offre kilométrique de surface (bus et tram) de +5%** par rapport au réalisé de l'année 2021,
- * le **déploiement de ces projets est conditionné à la réalisation des travaux nécessaires** à leur mise en œuvre (aménagement de voirie, de terminus, ...),
- * l'offre kilométrique présentée ne tient pas compte de l'impact des travaux qui seront réalisés dans le cadre de la **mise aux normes des escaliers mécaniques du métro ni des travaux réalisés en 2022** sur le cœur d'agglomération : Grand Projet du Centre-Ville ou travaux liés à la troisième ligne de métro. Ces adaptations seront précisées au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Bacou et Martin n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : VALIDE la liste des projets décrits ci-dessus.

ARTICLE 2 : DECIDE la mise en œuvre des mesures décrites.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo Voyageurs à mettre en œuvre ces projets.

ARTICLE 4 : DIT que la prise en compte de ces projets sera intégrée dans le programme kilométrique de TISSEO pour les années 2022 et 2023.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES